

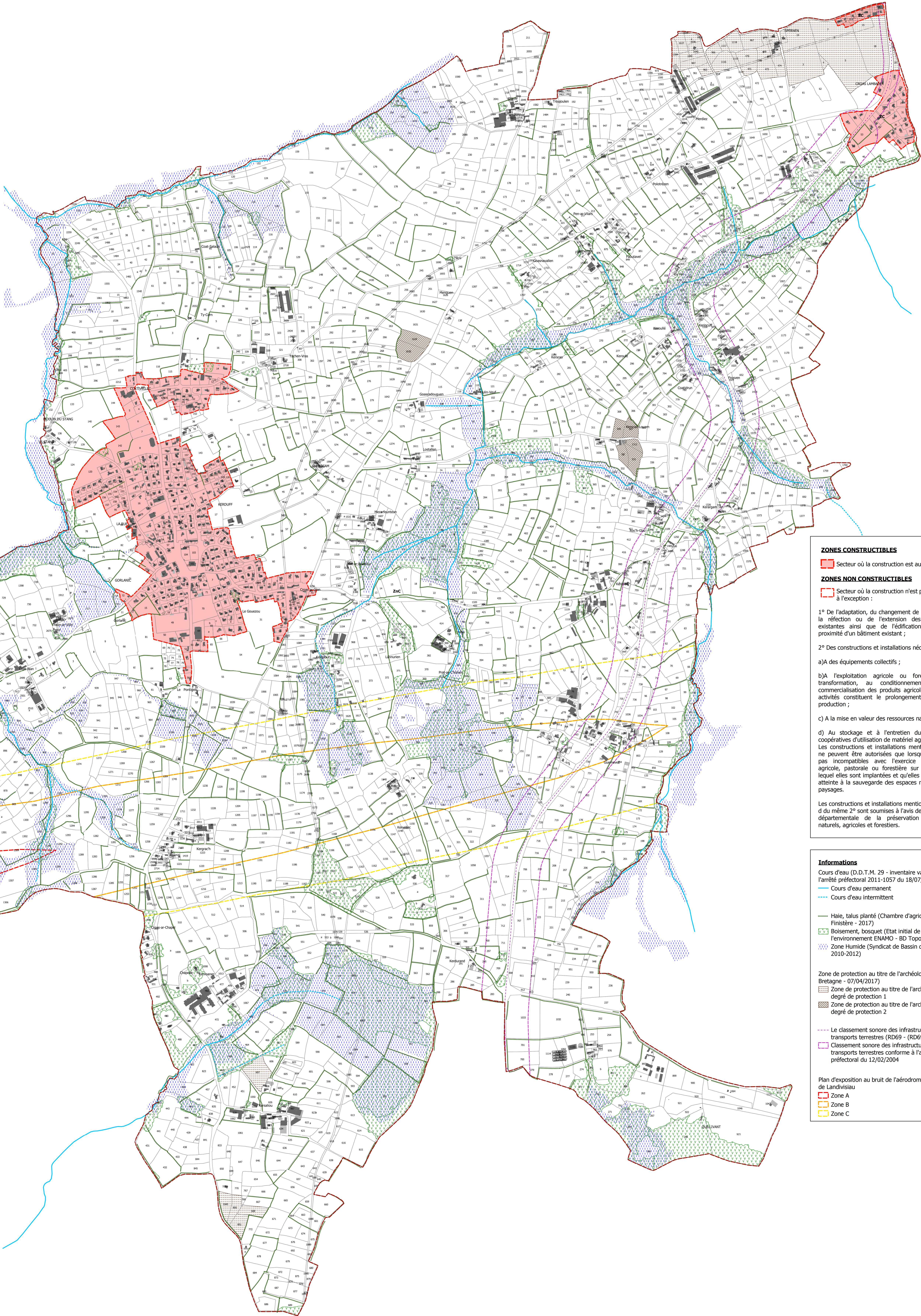


2. Document graphique

Echelle 1/6 000e

	Prescrite le :	Approuvée le :
Carte Communale en vigueur	14/11/2013	Par DCM le : 18/10/2017 Par Arrêté Préfectoral le : 18/12/2017
Révision de la Carte Communale	01/10/2020	

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HILAIRE-LAUN Cedex / 0 20 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontcarré / 29 200 BREST / 0 2 46 97 52 23
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr



ZONES CONSTRUCTIBLES

Secteur où la construction est autorisée

ZONES NON CONSTRUCTIBLES

Secteur où la construction n'est pas autorisée à l'exception :

1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;

2° Des constructions et installations nécessaires :

a) A des équipements collectifs ;

b) A l'exploitation agricole ou forestière, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production ;

c) A la mise en valeur des ressources naturelles

d) Au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole. Les constructions et installations mentionnées au 2° ne peuvent être autorisées que lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou des paysages.

Les constructions et installations mentionnées aux b et d du même 2° sont soumises à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Informations

Cours d'eau (D.D.T.M. 29 - inventaire validé par l'arrêté préfectoral 2011-1057 du 18/07/2011)

— Cours d'eau permanent

--- Cours d'eau intermittent

--- Haie, talus planté (Chambre d'agriculture du Finistère - 2017)

Boisement, bosquet (Etat initial de l'environnement ENAMO - BD Topo IGN)

Zone Humide (Syndicat de Bassin de l'Elorn - 2010-2012)

Zone de protection au titre de l'archéologie (D.R.A.C. Bretagne - 07/04/2017)

Zone de protection au titre de l'archéologie - degré de protection 1

Zone de protection au titre de l'archéologie - degré de protection 2

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres (RD69 - (RD69C2T1))

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres conforme à l'arrêté préfectoral du 12/02/2004

Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome militaire de Landivisau

Zone A

Zone B

Zone C